

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/02/2019

Compte rendu

Sommaire

Projet passerelle : révision du plan de financement	2
Lotissement du stade – invitation du Constructeur Casa Nova au prochain conseil municipal.....	3
Bilan annuel lagune, tenue d'un cahier de vie.....	3
Information du SPANC sur les installations non conformes	4
Groupement d'achat d'énergie 2020 - 2022.....	4
Délibération sur la résolution finale du 101 ^{ème} congrès de l'AMF.....	4
Charte d'engagement dans le projet Accueil – Attractivité du territoire du pays de Guéret.....	5
Ajout à l'ordre du jour : vote des tarifs du séjour ski.....	5
Renouvellement du contrat d'entretien du bourg avec l'ESAT	5
Questions diverses.....	6

Appel nominal des membres

Présents : Lydie Rougier (secrétaire de mairie), Didier Gorius, Jean-Pierre Godefroy, Mireille Fayard, Guy Rouchon, Thomas Marty, Denis Turpinat, Simone Lacoste, Jean-Claude Thomas, Roland Dardy, Jacqueline Peyrot, Laëtitia Gouvernaire, christophe Lecossois. **Absents excusés** : Marie-Andrée Boutet, Pascale Tête.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : T. Marty.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :12.....

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20-12-2018

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :12.....

Projet passerelle : révision du plan de financement

Guy Rouchon rappelle que depuis les élections municipales de 2014 l'orientation sur ce sujet n'a jamais changé, les premiers bénéficiaires doivent être les enfants de l'école et de l'accueil de loisirs, ainsi que l'ensemble des habitants (et futurs habitants) du bourg. Le coût de la passerelle a été réévalué suite à une rencontre avec le maître d'œuvre (Verd'eau, JP. Pointu et J. Constanty) et la DIRCO début janvier. L'augmentation est notamment justifiée par l'éclairage, les protections des pieds de piles et les filets anti-suicide. Le maire présente alors le nouveau plan de financement qu'il est nécessaire de voter eu égard à la nouvelle évaluation du coût et à la nécessité de re-déposer le dossier FEDER. T. Mart précise en effet que l'instruction a pris du retard et que des pièces complémentaires sont demandées par rapport au premier dépôt de juin 2018. R. Dardy demande pourquoi il est effectivement nécessaire de déposer à nouveau ce dossier. T. Marty insiste sur les éléments déjà évoqués.

Page | 2

Dépenses projet passerelle (HT)	
Passerelle	445 000 €
Maîtrise d'œuvre	20 000
Travaux complémentaires de voirie	30 000 €
Total projet HT (arrondi à + 5000 €)	500 000 €
Total projet TTC	600 000 €

Financement projet passerelle		
	Base (HT / TTC)	Total (HT)
DETR (ouvrage d'art déplafonné)	500 000 €	225 000 €
FEDER (Axe 6), en cours	500 000 €	125 000 €
Emprunt	600 000 €	180 000 €
Autofinancement (actuel)		70 000 €
Total projet HT		500 000 €
Total projet TTC		600 000 €

Guy Rouchon donne quelques explications complémentaires : les 225 000 € de DETR sont acquis, il s'agit d'un report de l'an dernier ; les 125 000 € représentent le FEDER demandé, celui-ci étant plafonné à 25% du HT. Nous allons demander une réévaluation de la DETR à 50% par rapport à la nouvelle estimation, soit 225 000 + 22 500 €. Pour cela il faudra rencontrer la Préfète dans les prochains jours. Il reste à la charge de la commune : Sur fonds propres: 70 000 € sur ses fonds propres, remboursés par le FCTVA, opération quasi-blanche, décalée dans le temps et un emprunt de 180 000 euros incluant des annuités de 13 800 € (moyenne des 5 offres étudiées l'an passé) bien inférieures aux annuités supportées par la commune pour la salle polyvalente par exemple. Le coût de ces annuités permettra d'éviter des dépenses courantes, inutiles et infructueuses, consacrées au transport en bus vers la salle polyvalente pour les enfants de l'école. En tout, la commune arrive à 70% du HT pour le plan du

financement. D. Turpinat demande si on ne peut aller plus loin ? T. Marty répond que pour ce type de projet il est difficile d'aller plus loin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ *décide de réaliser ce projet de passerelle*
- ✓ approuve le projet et le plan de financement
- ✓ autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre du FEDER, de la DETR.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la demande d'aide FEDER et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération,
- ✓ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de *ces travaux*.

Contre :0.....

Abstention :1.....

Pour :11.....

R. Dardy interroge le maire sur l'entretien et les visites de contrôle de la passerelle : par qui seront-elles faites et à quelle fréquence ? Le maire indique que c'est l'Etat qui se chargera de toutes visites de contrôle de sécurité comme sur les autres ouvrages. L'entretien courant (peintures ...) sera faible.

Lotissement du stade – invitation du Constructeur Casa Nova au prochain conseil municipal

Suite à l'envoi de courriers aux lotisseurs en 2018, le projet des Maisons Casa Nova (Mr Marian COJOCARU MENASCHE) s'est concrétisé par l'établissement d'une proposition et de plans de travail sur une partie de la parcelle ZI 70 de 10 000 m² (environ) : 10 à 12 lots entre 800 et 1000 m². Il est vous est proposé de rencontrer le constructeur lors du prochain conseil municipal. Il faudra ensuite déterminer un prix de vente et les conditions de cette vente. Ce terrain a été acheté en 2011 au prix de 7,93 € / m².

Bilan annuel lagune, tenue d'un cahier de vie

Un courrier de la DDT nous informe de l'obligation d'établir un bilan annuel de la station d'assainissement. Il donnera des informations sur le fonctionnement courant et l'exploitation de la station de traitement. Ces éléments seront transmis avant le 1^{er} mars de l'année suivante conformément aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015. Il faut de plus tenir un cahier de vie du système d'assainissement décrivant les ouvrages de traitement, leur exploitation et leur gestion (cahier transmis à la DDT et à l'agence de l'eau). G. Rouchon indique qu'il faut faire cela au cours de cette dernière année avant le transfert de la compétence à la Communauté d'agglomération. A ce propos, R. Dardy demande si le budget sera transféré. G. Rouchon indique que ce sera bien le cas.

Information du SPANC sur les installations non conformes

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation mentionne l'obligation faite à tout acquéreur d'habitation non raccordable à un réseau d'assainissement collectif de faire procéder aux travaux de mise en conformité de l'installation d'assainissement non collectif, dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente (disposition valable à compter du 1er janvier 2011). Le Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 a adopté l'instauration d'une pénalité financière annuelle qui sera facturée à l'ensemble des usagers concernés qui ne respecteraient pas leurs obligations de travaux dans un délai raisonnable (170 € sur l'année 2019). Le conseil municipal est donc informé que des relances seront envoyées aux 17 propriétaires concernés.

Page | 4

Par ailleurs, M. Fayard indique qu'il faut vraiment demander les subventions au SPANC avant d'entamer des travaux. G. Rouchon informe le conseil municipal de quelques dossiers en cours à propos de l'assainissement à Grosmont, à La Courcelle (enquête publique à venir).

Groupement d'achat d'énergie 2020 - 2022

Le prochain contrat serait géré par le le Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) : il sera de 3 ans également et visera à obtenir les meilleurs prix dans un contexte haussier. D. Gorius indique que les volumes ainsi commandés permettent une action bénéfique sur les prix.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :12.....

Délibération sur la résolution finale du 101^{ème} congrès de l'AMF

L'AMAC nous communique la résolution générale du 101^e Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité dont le thème était « servir le citoyen et agir pour la République ». Adoptée à l'unanimité de l'Assemblée Générale de l'AMF, à l'issue des travaux et débats, elle conforte le rôle de la Commune dans l'organisation décentralisée du pays et souligne les enjeux de l'intercommunalité. Elle est soumise à chaque conseil municipal et se veut être une « contribution au grand débat national et la base des négociations que nous [AMF] souhaitons engager avec le Gouvernement ». Le conseil municipal se prononce pour cette résolution à l'unanimité.

Charte d'engagement dans le projet Accueil – Attractivité du territoire du pays de Guéret

Dans le cadre de la stratégie d'accueil et d'attractivité, les 2 intercommunalités ont fixé comme objectif : 400 arrivants / an. Pour poursuivre l'action autour des référents accueil, il est proposé de signer une charte « relever collectivement le défi démographique » élaborée en septembre 2018. G. Rouchon indique que G. Peinaud, de Langeas, a souhaité se porter candidat pour devenir référent accueil. La charte est parcourue par le maire.

Page | 5

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :12.....

Ajout à l'ordre du jour : vote des tarifs du séjour ski

Ceux-ci ont été établis par le directeur de l'ALSH en cohérence avec ceux des structures qui partent (St Fiel, Portes de la Creuse en Marche). Pour info, nous payons à CAP Auvergne 2160 € pour 12 enfants (sur la base de 12 x 180 €), auxquels il faut ajouter le prix du transport proratisé.

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
170€	180€	190€	200€	210€

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :12.....

Renouvellement du contrat d'entretien du bourg avec l'ESAT

Le 14 Janvier 2019, G. Rouchon, Jean-Pierre Godefroy et Emeric Grolière) ont rencontré l'ESAT (Mrs Piquet et Coudouin) afin de faire le point sur les 9 mois de contrat d'entretien du bourg et du cimetière. Nous avons exprimé notre demande d'une meilleur régularité d'intervention au cours de la saison, avec un démarrage plus précoce des brûlages dès la fin de l'hiver (avec une fréquence de 3 semaines). Dans le cimetière, le quartier gauche en entrant ferait l'objet de semis et plantation de sedum et serpolet entre les tombes de manière à limiter les interventions dans les parties les plus difficiles à entretenir.

Questions diverses

➤ **Achat destructeur de documents**

Il est décidé l'achat d'un destructeur de documents pour 527,20 € HT.

➤ **Projet de modification des statuts de la Caisse des écoles**

T. Marty informe que la commission des finances a émis un avis favorable le samedi 2 février à cette proposition du percepteur (simplification de l'organisation du travail, intégration au BP de la commune, tarif devenant communal ...). Les parents et partenaires resteraient consultés, voire même plus souvent et plus simplement qu'avec le statut rigide de la Caisse des écoles. La dite Caisse des écoles sera consultée à ce propos dans sa réunion du 15 février.

➤ **Réunion citoyenne à Jouillat**

La mairie de Jouillat informe qu'une réunion dans le cadre du Grand débat aura lieu le 13 février à 18h.

➤ **Rénovation du tableau de l'Eglise**

Le maire informe le conseil d'un courrier de la DRAC proposant deux solutions de traitement pour. Plusieurs conseillers estiment que le sommes à engager sont très coûteuses. Il est demandé si un recours contre l'entreprise qui a prétendument endommagé le tableau est possible. Le maire indique que l'entreprise n'existe plus.

➤ **Délibération sur conservation des archives**

La proposition adressée par le service des archives départementales est acceptée (conservation dans les locaux de la mairie des registres de l'état civil de plus de cent vingt ans et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif).

➤ **Les prochains conseils municipaux sont annoncés pour les 6 et 20 mars prochains (vote du budget).**